

INFO-RPA

Volume 38- 5 avril 2024

13 h

GRSI -Gestion du risque en sécurité Incendie

La réalisation d'exercices d'évacuation 2024 par le service de sécurité incendie (SSI) de votre territoire reprendra dans les semaines à venir avec l'arrivée du beau temps. Nous vous invitons à le contacter pour prendre rapidement rendez-vous et réserver votre date d'exercice d'évacuation. Dans ce contexte, nous souhaitons vous faire un rappel des notions et responsabilités des exploitants de RPA en matière de sécurité incendie.

À cet effet, l'article 21 du règlement sur la certification des RPA précise qu'un exploitant **doit établir un plan de sécurité incendie (PSI) et veiller à le maintenir à jour**. Toutes les informations pertinentes en lien avec ces obligations sont disponibles sur le site www.prevenirlefeu.com.

Nous rappelons que votre PSI doit comprendre l'analyse de la capacité à évacuer de tous les résidents et l'identification des mesures particulières à l'évacuation, si applicables. Pour ce faire :

Quoi faire	Avec quel outil
Procéder à l'analyse de la capacité à évacuer de chaque résident, déterminer le code d'évacuation de chaque résident (vert/jaune/rouge) ainsi que les aides techniques ou mesures nécessaires d'aide.	• Guide d'analyse de la capacité à évacuer <i>Voir pièce jointe 1</i> • Questionnaire d'analyse de la capacité à évacuer <i>Voir pièce jointe 2</i> • Tableau d'analyse de la capacité à évacuer <i>Voir pièce jointe 1</i>
Comptabiliser dans un même endroit les informations découlant de l'analyse individuelle de la capacité à évacuer des résidents de la RPA	• Fiche 1 – Mesures particulières d'aide à l'évacuation <i>Voir pièce jointe 4</i>

Cette analyse individuelle de la capacité à évacuer ainsi que le maintien à jour de la fiche 1 relève de la responsabilité des exploitants de RPA. Il est donc important que ces documents soient maintenus à jour au départ, à l'intégration de nouveaux résidents ou lors de changements dans leur capacité d'évacuer.

Toutefois, si vous rencontrez des difficultés à remplir la fiche 1 sur les "Mesures particulières d'aide à l'évacuation" ou pour toutes questions sur votre PSI, vous pouvez joindre votre répondant à la certification, le conseiller cadre régional en matière de GRSI.

Équipe de certification RPA - RHD
CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pièce jointe 1

Extrait du Guide d'analyse de la capacité à évacuer

C'est dans une perspective de sécurité incendie qu'est utilisé le tableau « Analyse de la capacité à évacuer ». La personne qui remplit ce tableau doit se placer dans un contexte d'urgence où la vie est en danger.

En RPA, ce tableau doit être rempli par le gestionnaire de la résidence qui accueille des personnes avec limitations à l'évacuation afin de leur permettre de déterminer les mesures d'aide nécessaires pour évacuer chaque personne advenant un sinistre et de les indiquer au plan de sécurité incendie.

L'analyse de la capacité à évacuer est réalisée pour chacun des résidents.

- On indiquera le numéro de la chambre ou du logement où habite le résident dans la première colonne.
 - Le nom du résident sera inscrit dans la seconde colonne.
- La colonne « Problématiques » nous permet de préciser la ou les problématiques que présente le résident (en cochant la ou les cases correspondantes) et détermine quelles seront les questions auxquelles on devra répondre.
- Toute information qui pourrait aider à mieux comprendre ou nuancer les réponses aux questions devra être inscrite dans la colonne « Précisions » ainsi que les équipements nécessaires à l'évacuation du résident.
- On répond ensuite oui (O) ou non (N) aux questions du questionnaire en lien avec les problématiques que présente le résident.

Notes importantes

1. Répondre seulement aux questions en lien avec les limitations (problématiques) du résident. Exemple : Si ce dernier présente uniquement des problèmes concernant sa mobilité, répondre seulement aux questions en lien avec la mobilité.
2. Lorsqu'on doute de la capacité du résident ou que l'incapacité varie dans le temps, considérer la pire situation. Exemple : Une personne a la sclérose en plaques et, lors d'un épisode aigu de la maladie, elle n'est pas en mesure de se déplacer. Il faut donc tenir compte de l'état le plus invalidant.
3. Si le résident présente plus d'une problématique, répondre aux questions en lien avec une problématique sans tenir compte des autres. Exemple : Un résident présente des limitations relatives à la surdité ainsi qu'à la compréhension et au jugement. Lorsqu'on demande si le résident réagit à l'alarme, ne pas répondre non en raison du fait qu'il n'entend pas. On veut savoir s'il comprend et/ou réagira au son de l'alarme. Lorsqu'on répondra ensuite aux questions en lien avec la surdité, on ne tiendra pas compte de ses limitations quant à la compréhension et au jugement.

Référence : https://www.ciassca.com/clients/CISSCA/Sous-Sites/Prevenir_le_feu/Guide/67-68.pdf

Pièce jointe 2

Questionnaire d'analyse de la capacité à évacuer

Vert	Le résident peut se déplacer sans l'aide d'une autre personne dans un lieu sécuritaire
Jaune	Le résident peut, avec l'aide d'une personne, se rendre en lieu sécuritaire
Rouge	Le résident a besoin d'un accompagnement soutenu et/ou de mesures spéciales pour être transporté en lieu sécuritaire

PROBLÉMATIQUES D'ÉVACUATION	QUESTIONS À SE POSER (raison pour laquelle un résident pourrait ne pas évacuer dans le délai)	MESURES D'AIDE À L'ÉVACUATION (à retranscrire dans la fiche #1 du PSI)	CONSEILS / MESURES COMPENSATOIRES
1 – MOBILITÉ			
Canne Marchette Déambulateur Fauteuil roulant Lève-personne Autres (ex. : opérations récentes, sonde, etc.)	A. Le résident est-il en mesure de passer de la position couchée à assise seul ? B. Le résident est-il en mesure d'effectuer ses transferts seul ? C. Est-ce que le transfert requiert un équipement ? D. Le résident peut-il se déplacer seul jusqu'à un lieu sécuritaire (ex. : la cage d'escalier) ? E. Le résident est-il capable de monter ou descendre l'escalier seul ? F. Sinon, pourrait-il le faire en s'asseyant sur les fesses ? G. Sinon, serait-il en mesure de le faire avec l'aide d'une autre personne ? H. Est-ce que le résident est totalement dépendant d'un apport supplémentaire en oxygène ? (bombe ou concentrateur)	A. Non = Aide pour se lever B. Non = Aide aux transferts C. Oui = Transporter avec drap D. Non = Aide pour se déplacer E. Non = voir F ou G F. Non = Aide d'une personne pour descendre G. Non = Aide de 2 personnes ou d'un équipement pour descendre H. Oui = Prévoir la disponibilité d'oxygène selon le besoin	- Le personnel et les remplaçants doivent maîtriser la technique de transport avec drap lorsqu'un résident requiert un transfert avec équipement. - Placer un fauteuil roulant à proximité de la chambre ou du logement pour accélérer le déplacement en lieu sûr lorsqu'un résident se mobilise difficilement. - Voir si le résident pourrait descendre lentement de côté en tenant la rampe à deux mains ou assis sur les fesses. - Un équipement d'évacuation pourrait être requis dans certaines situations. Des exemples sont disponibles sur le site prevenirlefeu.com. - Indiquer la présence de bombes d'oxygène dans une pièce (plan d'évacuation). Évaluer la pertinence de prendre cette bombe en évacuation (danger imminent, temps disponible, etc.).
2 – COMPRÉHENSION / JUGEMENT			
Démence Troubles cognitifs Santé mentale Déficience intellectuelle Anxiété, Agressivité Autres	A. Est-ce que le résident réagit au son de l'alarme ? B. Est-ce qu'il sort de sa chambre au son de l'alarme ? C. Sinon, a-t-il des comportements opposants qui nécessiteraient une intervention particulière ? D. Est-ce qu'il sait par où se diriger ? E. Est-ce qu'il suivrait les autres résidents en les voyants ou les consignes ? F. Est-ce que la personne prend des médicaments qui pourraient compromettre son évacuation ?	A. Non = Aller chercher B. Non = Aller chercher C. Oui = Aide particulière requise D. Non = Diriger E. Non = Accompagner F. Oui = Aller chercher	Entraide balisée : Si un résident a la capacité et le désir d'aider, qu'il passe devant la chambre de la personne désorientée pour se rendre en lieu sécuritaire et qu'il ne voit pas de fumée ou de feu, il peut frapper à sa porte et l'accompagner en lieu sûr ou à l'extérieur.
3 – SURDITÉ			
Appareils auditifs (jour et nuit) Autres	A. Est-ce que le résident entend l'alarme ? B. Est-ce qu'il entend parce qu'il a des appareils auditifs ? C. Si oui, porte-t-il ses appareils auditifs la nuit ? D. Y a-t-il un équipement qui compense le problème d'audition lorsqu'il n'a pas ses appareils ?	A. Non = Aller chercher et diriger B. Oui = voir C C. Non = Aller chercher et diriger D. Non = Équipement à prévoir	- Vérifier le niveau de décibels que produit la cloche à partir de la tête du lit d'une chambre (75 Db) ou de l'autre côté de la porte du logement (85 Db). - Faire installer un stroboscope (lumière intense qui flash) dans la chambre et dans les autres aires de vie au besoin et/ou un pad qui vibre sous le matelas (si porte des appareils de jour) et sous le fauteuil (si absence d'appareils).
4 – VISION			
Aveugle Autres	A. Est-ce que le résident est autonome dans ses déplacements en temps normal ?	A. Oui = Près d'une issue ou dirigé si loin d'une issue B. Non = Accompagner	- Faire le trajet régulièrement avec la personne jusqu'à l'issue la plus près; lui indiquer le nombre de paliers à descendre ou monter et ainsi que la localisation de la sortie extérieure. - Si la chambre est située loin d'une issue, il faudra peut-être diriger le résident vers l'issue la plus sécuritaire en situation d'urgence. - Entraide balisée possible (voir libellé ci-haut).

Référence : https://www.ciissca.com/clients/CISSSCA/Sous-Sites/Prevenir_le_feu/Guide/69-70.pdf

Pièce jointe 3

Tableau d'analyse de la capacité à évacuer

Nom de la résidence : _____

Nom du répondant ou de l'intervenant _____

Date de l'analyse : _____

Numéro de Téléphone : _____

Chambre ou Logement	Nom du résident	Problématiques	Précisions	Raisons pour lesquelles la personne n'a pas respecté ou pourrait ne pas respecter le délai d'évacuation				Pour les besoins de la GRSI	
				1. Mobilité	2. Compréhension	3. Surdit��	4. Vision	R��sum�� des probl��matiques Emplacement Conseils / Mesures compensatoires	Code de couleur Mesures d'
		1. Mobilit�� ☐ 2. Compr��hension ☐ 3. Surdit�� ☐ 4. Vision ☐ 5. Aucune probl��matique ☐		A)) ☐ N ☐ B)) ☐ N ☐ C)) ☐ N ☐ D)) ☐ N ☐ E)) ☐ N ☐ F)) ☐ N ☐ G)) ☐ N ☐ H)) ☐ N ☐	A)) ☐ N ☐ B)) ☐ N ☐ C)) ☐ N ☐ D)) ☐ N ☐ E)) ☐ N ☐ F)) ☐ N ☐		A)) ☐ N ☐		

R  f  rence : https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Sous-Sites/Prevenir_le_feu/Guide/73.pdf

Pièce jointe 4

Fiche 1 : Mesures particulières d'aide à l'évacuation

Présence Absent Manquant Présent Voisin	Étage	No de chambre ou de logement	Nom du résident	Code d'évacuation ¹ (Vert – Jaune – Rouge)	Mesures particulières d'aide à l'évacuation ²

NOTES :

1. À partir des réponses de la grille d'analyse de la capacité à évacuer des résidents (voir le [Complément – Fiche 1](#)), attribuez à chacun un code parmi les trois suivants :
2. Indiquez dans cette colonne les équipements nécessaires et les mesures particulières à prendre pour permettre l'évacuation en lieu sûr du résident (voir le Complément – Fiche 1).

Code VERT : Le résident peut se déplacer sans l'aide d'une autre personne dans un lieu sécuritaire;

Code JAUNE : Le résident peut, avec l'aide d'une autre personne, se rendre dans un lieu sécuritaire;

Code ROUGE : Le résident a besoin d'un accompagnement soutenu et/ou de mesures spéciales pour être transporté dans un lieu sécuritaire.

MISE À JOUR ou VÉRIFIÉE LE : _____

Initiales : _____

Référence : https://www.ciassca.com/clients/CISSSCA/Sous-Sites/Prevenir_le_feu/Guide/17.pdf